

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Troisième session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 21 - 25 octobre 2002

PROJETS SOUMIS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR APPROBATION

Point 9 de l'ordre du
jour

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.3/2002/9-C/1
19 septembre 2002
ORIGINAL: ANGLAIS

AUGMENTATION BUDGÉTAIRE POUR L'INTERVENTION PROLONGÉE DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT—ANGOLA 10054.1

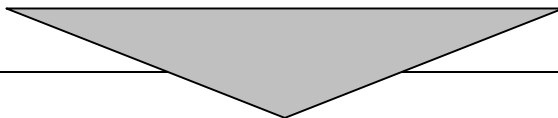
Aide alimentaire aux personnes touchées par la guerre

Coût (dollars E.-U.)

	Budget originel	Augmentation/ diminution	Budget révisé
Coût des produits alimentaires	59 849 900	6 917 380	66 767 280
TTEM	97 931 568	-6 682 961	91 248 607
Coûts d'appui directs	22 886 450	2 199 197	25 085 647
Autres COD	3 520 500	1 133 306	4 653 806
Coût total pour le PAM	233 518 264	7 965 207	241 483 471
Bénéficiaires	1 160 000	80 000	1 240 000
Engagements de produits alimentaires	305 598	36 012	341 610

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

Note au Conseil d'administration



Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

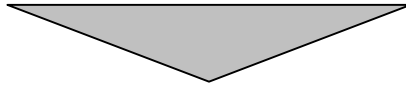
Directeur du Bureau régional pour l'Afrique centrale (ODY):	M. A. Holbrook	tél.: 066513-2034
--	----------------	-------------------

Attachée de liaison, ODY:	Mme F. Nabulsi	tél.: 066513-2385
---------------------------	----------------	-------------------

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le Superviseur de l'Unité des réunions et de la distribution (tél.: 066513-2328).



Projet de décision



Le Conseil approuve l'augmentation budgétaire pour l'intervention prolongée de secours et de redressement Angola 10054.1 "Aide alimentaire aux personnes touchées par la guerre" (WFP/EB.3/2002/9-C/1).



CONTEXTE

1. L'intervention prolongée de secours et de redressement Angola 10054.1 (WFP/EB.2/2002/6/1) a été approuvée par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire, en mai 2002. Le Conseil a demandé au PAM de revoir cette IPSR à la lumière des faits nouveaux intervenus récemment dans le pays et de lui soumettre à sa troisième session ordinaire de 2002 toute révision budgétaire qui pourrait s'avérer nécessaire.
2. Cette révision budgétaire découle de trois éléments différents: i) changement de la structure des bénéficiaires à la suite de l'évaluation de la vulnérabilité et du cessez-le-feu; ii) examen du taux de transport terrestre, d'entreposage et de manutention (TTEM) ayant conduit à réduire ce taux; et iii) inclusion d'une activité d'enrichissement de la farine de maïs pour contribuer à la prévention de la pellagre dans la province de Bie.
3. Du fait du changement de la structure des bénéficiaires, le nombre estimatif révisé de personnes auxquelles il sera fourni une assistance dans le cadre de l'IPSR a été porté de 1,16 à 1,24 million. La composition de ces 80 000 bénéficiaires supplémentaires est indiquée au tableau 1 et, de façon plus détaillée (moyennes mensuelles), à l'annexe II. La raison de ces changements est expliquée ci-dessous. Leurs incidences sur les coûts sont résumées dans le tableau qui figure sur la page de couverture du présent document et dans le tableau donnant la ventilation des coûts du projet (annexe I).

DERNIER ÉTAT DE LA SITUATION ET RÉVISION DES BÉNÉFICIAIRES

4. Depuis l'élaboration de l'IPSR, d'importants faits nouveaux se sont produits en Angola sur les plans politique et militaire. Le 22 février 2002, le dirigeant de l'UNITA, Jonas Savimbi, a été tué au combat. Le 4 avril 2002, les forces militaires de l'UNITA et le Gouvernement angolais ont signé un mémorandum d'accord pour la cessation des hostilités. Aux termes de cet accord, les soldats de l'UNITA et leurs familles seraient regroupés dans des quartiers de cantonnement où ils seraient démobilisés et où ils recevraient l'appui nécessaire pour se réintégrer à la vie civile. Cet accord prévoit un cadre pour la reprise de la mise en oeuvre du Protocole de paix de Lusaka signé en 1994.
5. La cessation des hostilités a, une fois de plus, fait naître l'espoir de voir s'instaurer une paix authentique dans le pays. Cependant, les séquelles de la guerre ne pourront pas être surmontées du jour au lendemain. Une grave crise humanitaire persistera au moins jusqu'à la prochaine récolte, en 2003. Du fait du cessez-le-feu, il est apparu de nouvelles personnes à secourir: les réfugiés de retour des pays voisins et les personnes vivant dans les régions maintenant accessibles et dans les quartiers de cantonnement.
6. À la suite de ces événements, les organismes humanitaires, dont le PAM, ont réalisé en avril/mai 2002 des évaluations rapides conjointes des besoins critiques dans 28 des zones du pays auxquelles l'accès est maintenant possible. Les résultats de ces évaluations ont confirmé que 136 000 personnes supplémentaires avaient besoin d'une aide alimentaire d'urgence dans 22 de ces zones. Le PAM fournit déjà une aide alimentaire à ces nouveaux bénéficiaires. À mesure que d'autres zones deviennent accessibles, une aide alimentaire supplémentaire sera nécessaire. Le nombre de nouveaux bénéficiaires devrait atteindre 364 000 en moyenne pendant la période couverte par l'IPSR.



7. Le 20 mai 2002, le gouvernement a discuté avec le système des Nations Unies des conditions et des modalités selon lesquelles la communauté internationale fournirait un appui aux familles des soldats de l'UNITA regroupés dans les quartiers de cantonnement. Les modalités de cette aide ont été finalisées et convenues le 6 juin 2002.
8. La situation humanitaire est grave dans tous les quartiers de cantonnement. Après une évaluation de la situation de la sécurité dans ces secteurs par le système des Nations Unies, les organismes du système ont pu accéder aux quartiers de rassemblement fin mai. Début juin, le PAM a commencé à enregistrer les membres des familles des soldats cantonnés dans ces quartiers et a commencé à leur accorder une aide alimentaire. Le nombre total de ces personnes qui devraient recevoir une aide alimentaire du PAM entre juillet et décembre 2002 est de 262 000. La plupart des quartiers de cantonnement se trouvent dans des localités isolées desservies par de mauvaises routes.
9. Selon les estimations du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), quelque 80 000 personnes réfugiées dans les pays voisins retourneront spontanément dans leurs localités d'origine entre mai et décembre 2002. Ces rapatriés auront besoin d'une aide alimentaire du PAM au moins jusqu'à la prochaine récolte, en mai 2003. Le HCR prévoit d'entreprendre le processus formel de rapatriement des réfugiés enregistrés dans ces camps en 2003. Sur les 450 000 réfugiés se trouvent dans les pays voisins, le PAM fournira une assistance à environ 250 000, qui, selon les estimations, devraient rentrer en Angola en 2003.
10. Plusieurs milliers de personnes déplacées dans leur propre pays veulent retourner dans leurs régions d'origine à temps pour la prochaine grande campagne agricole, qui commence en septembre, et les retours spontanés ont déjà commencé dans la plupart des provinces. Le PAM distribuera des rations pour faciliter ce processus de retour et de réinstallation jusqu'à la principale récolte de 2003. D'ici à mars 2003, 245 000 personnes devraient se réinstaller et recevoir un appui du PAM et d'autres organismes humanitaires travaillant en étroite collaboration avec les autorités provinciales.
11. Le PAM continuera de fournir une assistance aux personnes déplacées qui décideront de rester là où elles se trouvent actuellement jusqu'à ce qu'elles puissent s'établir dans les localités où elles décideront de se réinstaller. Les organismes humanitaires continueront de collaborer avec le gouvernement pour faciliter une réinstallation rapide de ces populations.
12. Une mission conjointe FAO/PAM d'évaluation des récoltes et des disponibilités alimentaires s'est rendue dans le pays en mai/juin 2002 et est parvenue à la conclusion que la répartition des précipitations dans toutes les régions en 2001-2002 n'avait pas été aussi bonne qu'en 2000-2001 mais qu'à l'exception de la production céréalière, qui serait probablement un peu moindre que l'an dernier, la production vivrière globale (y compris haricots et manioc) ne serait guère différente. La diminution de la production avait été imputable à des éléments liés à la guerre plutôt qu'à la plus mauvaise répartition des précipitations. La mission a considéré que le nombre de personnes qui auraient besoin d'une aide alimentaire en 2002-2003 atteindrait probablement 1,4 million, alors que ce chiffre était estimé à 1,15 million à la même date l'an dernier. Le PAM prévoit de fournir une assistance à 89 pour cent de ces bénéficiaires, le reste devant être secouru par d'autres organisations comme le Comité international de la Croix-Rouge et Euronaid.



13. En avril/mai 2002, le Groupe de travail chargé de l'évaluation de la vulnérabilité a, sous la direction de l'Unité ACV du PAM, réalisé une évaluation de la vulnérabilité pendant la période allant de novembre 2001 à avril 2002. Cette évaluation de la vulnérabilité est une opération interorganisations réalisée trois fois par an (aux époques critiques du calendrier agricole) dans toutes les provinces, en association avec le Gouvernement angolais et les partenaires d'exécution, et est utilisée pour le suivi des bénéficiaires de l'appui du PAM à la lumière de leur vulnérabilité à l'insécurité alimentaire. Sur la base des résultats de cette évaluation, le nombre de bénéficiaires actuels de l'appui du PAM a, en consultation avec les partenaires d'exécution au niveau des provinces, été révisé à la baisse et réduit de 480 000 par rapport aux chiffres utilisés pour la planification des activités dans le descriptif de l'IPSR (voir le tableau 1). Il s'agit de bénéficiaires qui n'avaient plus besoin de recevoir une aide alimentaire et qui ont par conséquent été biffés des listes de distribution (dans le contexte des programmes aussi bien de secours d'urgence que de redressement). Si certaines de ces personnes n'auront plus besoin d'assistance, d'autres devront à nouveau recevoir une aide vers la fin de l'année, pendant la saison maigre, au moyen de projets vivres-contre-travail ou de protection des semences.
14. Initialement, le nombre de bénéficiaires devant recevoir une assistance dans le cadre de l'IPSR était de 1,16 million (moyenne mensuelle sur l'ensemble de la période de 18 mois). Ce chiffre a maintenant été révisé à la hausse et porté à une moyenne de 1,24 million; les chiffres mensuels utilisés pour la planification des activités pour chaque catégorie de bénéficiaires et par composante sont présentés à l'annexe II. Le volume total des produits alimentaires supplémentaires requis se monte à 36 012 tonnes (27 320 tonnes de céréales, 2 966 tonnes de légumineuses, 1 600 tonnes d'huile, 2 628 tonnes de mélange maïs-soja, 1 396 tonnes de sucre et 102 tonnes de sel). Les besoins mensuels révisés sont de 18 978 tonnes, soit une augmentation de 12 pour cent.
15. Le nombre de bénéficiaires devrait augmenter rapidement au cours des premiers mois de la mise en oeuvre de la nouvelle IPSR et, après une période de six mois, le nombre de personnes ayant besoin de secours d'urgence diminuera progressivement. À mesure que la production agricole s'améliorera et que la nécessité d'intervention d'urgence diminuera, le PAM prévoit que les activités de redressement s'accéléreront et qu'il faudra leur apporter un soutien accru. Comme la flexibilité avec laquelle a été conçue la stratégie de l'IPSR permet au PAM de cibler son aide alimentaire d'urgence et de promouvoir l'autonomisation des bénéficiaires au moyen d'activités vivres-contre-travail et vivres pour la création d'actifs, cette transition représentera davantage un changement d'emphase plutôt qu'un changement de la nature fondamentale des activités envisagées dans l'IPSR.
16. Au moment de la révision de la présente augmentation budgétaire, de vastes zones restaient inaccessibles en raison du mauvais état de l'infrastructure routière et de la présence de mines terrestres. Le nombre de personnes devant recevoir une aide alimentaire continue de croître et les projections moyennes concernant les bénéficiaires ont dû être à nouveau révisées à la hausse. Le nombre maximum de bénéficiaires devrait passer de 1,5 million à 1,9 million avant la fin de l'année en cours.
17. Les raisons de cette augmentation du nombre de bénéficiaires sont diverses. Le nombre de soldats démobilisés (familles comprises) dépasse largement les prévisions; or ces personnes auront besoin d'une aide alimentaire pendant la période nécessaire à leur réinsertion dans la société. Par ailleurs, les retours de personnes déplacées en Angola et de réfugiés en provenance des pays avoisinants se sont accélérés. En outre, ces derniers mois, le PAM a élargi des distributions d'aide alimentaire à 60 nouveaux points, représentant un surcroît de 430 000 bénéficiaires. Comme il est possible que d'autres régions puissent recevoir une aide, ce nombre continuera d'augmenter. De même le nombre de femmes et



d'enfants bénéficiant des programmes nutritionnels devrait aussi croître cette année, car les récoltes ont en grande partie été détruites vers la fin de la guerre. Un grand nombre de personnes déplacées de retour dans leur région d'origine devront également recevoir une aide alimentaire pour éviter qu'elles ne consomment les semences qui leur sont actuellement distribuées par les organisations d'aide; ces semences doivent être conservées et plantées pour assurer la prochaine récolte.

18. La situation ne cesse d'évoluer et si de nouveaux bénéficiaires viennent s'ajouter, d'autres au contraire pourraient ne plus avoir besoin de l'aide du PAM. Il est donc suggéré que pour l'heure, les quantités de produits alimentaires soient maintenues au niveau proposé dans l'augmentation budgétaire. Si les besoins devaient continuer de croître et nécessiter davantage de distributions, l'IPSR, qui devrait s'achever en décembre 2003, pourrait être raccourcie et une nouvelle IPSR être présentée au Conseil pour approbation à sa première ou deuxième session ordinaire de 2003.
19. Pour assurer un suivi adéquat de l'assistance fournie dans des zones d'intervention maintenant plus vastes, il faudra prévoir au début de la nouvelle opération un renforcement temporaire des capacités d'exécution et des moyens logistiques au niveau du terrain, ce dont il est tenu compte dans la présente révision budgétaire.
20. Le tableau illustre la structure des bénéficiaires, par catégorie.

**COMPARAISON DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES
(IPSR 10054.1 INITIAL ET RÉVISÉ) (MOYENNE MENSUELLE)**

Catégorie de bénéficiaires	Nombre initial de bénéficiaires	Nombre de bénéficiaires après l'évaluation de la vulnérabilité*	Nombre de bénéficiaires supplémentaires dans les nouvelles régions d'intervention	Nombre révisé de bénéficiaires
Personnes déplacées – secours d'urgence (distribution de vivres et nutrition)	616 445	451 332	291 600	742 932
Personnes déplacées – redressement (VCT)	251 508	109 269	71 944	181 214
Personnes déplacées – redressement (réinstallation)	291 016	119 722	0	119 722
Réfugiés – redressement (réinstallation)	0	0	108 233	108 233
Familles se trouvant dans les quartiers de cantonnement - secours d'urgence (distribution de vivres et nutrition)	0	0	87 444	87 444
TOTAL	1 158 969	680 324	559 222	1 239 546

* Après examens saisonniers résultant des évaluations de la vulnérabilité (dont la dernière a eu lieu en mai 2002). Pour plus amples détails, voir le paragraphe 12.



INTÉGRATION DE L'ACTIVITÉ D'ENRICHISSEMENT DE LA FARINE DE MAÏS

21. Dans la province de Bie, où le régime alimentaire à base de maïs est déficient en niacine, les résidents et les personnes déplacées souffrent d'épisodes récurrents de pellagre, maladie de la peau causée par une carence en multivitamines. Pour prévenir cette maladie, de la farine de maïs enrichie, qui constitue l'élément céréales des rations fournies par le PAM, sera distribuée dans les zones où la pellagre est endémique pour accroître la teneur en niacine du régime alimentaire local. L'enrichissement en niacine et en fer de la farine de maïs, ainsi que la meunerie du maïs importé, seront assurés localement.
22. Comme l'a recommandé le Comité d'examen des programmes du PAM, et conformément aux discussions qui ont eu lieu avec le donateur potentiel pour cette composante de l'intervention, les dépenses connexes (1 185 414 dollars) ont été incluses dans la révision budgétaire de l'IPSR plutôt que d'être incorporées à une opération spéciale distincte. Les dépenses se rapportent notamment à des postes comme l'achat et l'installation du matériel de mixage, la manutention et la meunerie, le contrôle de la qualité et le recrutement du personnel de suivi.

RÉVISION DU TAUX DE TTEM

23. Les changements qui se sont produits récemment en Angola sur les plans militaire et politique ont changé du tout au tout la situation de la sécurité dans le pays, ce qui a multiplié les possibilités de transporter les secours humanitaires par terre. L'on a maintenant accès à de plus vastes régions du pays. D'une manière générale, le transport par route entre les ports d'entrée et les capitales des provinces de l'intérieur est maintenant possible dans la moitié du pays environ, même s'il est parfois rendu très difficile par le mauvais état de l'infrastructure routière. Si le gouvernement ne réalise pas des réparations critiques de cette infrastructure au cours des mois à venir, l'accès sera à nouveau extrêmement difficile lorsque la saison des pluies arrivera.
24. Les quatre provinces périphériques —Kuando Kubango, Moxico, Lunda Sul et Lunda Norte et certaines régions de la province de Bie— qui représentent environ 50 pour cent de la superficie du pays, demeurent inaccessibles par la route. Les déplacements entre les capitales de province et les différentes municipalités continueront d'être très difficiles par suite du manque de transports commerciaux, du très mauvais état des routes, de la destruction des ponts et de la menace que constituent les mines.
25. Il se peut qu'il se présente de meilleures possibilités d'utiliser la route pour les transports jusqu'aux capitales de province, mais le transport secondaire à l'intérieur des provinces mêmes sera beaucoup plus nécessaire qu'il n'était prévu dans l'IPSR approuvée. Le transport secondaire devra desservir des localités beaucoup plus éloignées des capitales de province et vu le nombre limité de camions disponibles et le mauvais état de l'infrastructure, il est probable que les coûts du transport secondaire augmenteront. Certaines municipalités sont totalement isolées du fait de la destruction des ponts ou de l'absence de routes d'accès. Lorsque cela sera possible, ces municipalités devront être desservies directement par avion.
26. L'on estime que 20 pour cent des transports seront assurés par avion et 80 pour cent par camion. Dans l'IPSR 10054.1 telle qu'initialement approuvée, l'on prévoyait un ratio de 52 pour cent par air et de 48 pour cent par la route. Pour l'IPSR précédente, qui s'achève le 30 juin 2002, ces chiffres étaient de 60 pour cent et 40 pour cent respectivement. Les



nouvelles projections pour les différentes modalités de transport sont fondées sur l'hypothèse que le Gouvernement angolais procédera aux réparations d'infrastructure nécessaires sur les principaux axes routiers pendant la période couverte par cette IPSR. En janvier 2003, le bureau de pays procédera à un autre examen du taux de TTEM pour déterminer si les hypothèses de base, notamment celles qui concernent les réparations d'infrastructure que doit effectuer le gouvernement, se sont matérialisées ou s'il y a lieu de modifier le taux.

27. Sur la base de ce qui précède, le taux de TTEM a été révisé à la baisse et ramené de 320 à 272 dollars E.-U. la tonne (soit une diminution de 15 pour cent), ce qui a réduit le budget global de TTEM de 97 931 568 dollars à 91 248 607 dollars (soit une réduction de 6,8 pour cent), compte tenu des quantités révisées de produits alimentaires requis.
28. Les incidences globales de ces changements sont reflétés dans la ventilation révisée des coûts de l'intervention (voir l'annexe I). Le coût total pour le PAM a augmenté de 7 965 207 dollars, soit 3,4 pour cent, pour passer de 233 518 264 à 241 483 471 dollars.

RECOMMANDATION

29. Il est recommandé au Conseil d'administration d'approuver l'augmentation budgétaire proposée.



ANNEXE I

VENTILATION DES COÛTS DU PROJET

	Quantité (tonnes)	Coût moyen par tonne	Valeur (dollars)
COÛTS POUR LE PAM			
Coûts opérationnels directs			
Produits (tonnes)*			
– Maïs	264 765	120	31 771 800
– Haricots	29 020	500	14 510 500
– Huile végétale	20 135	650	13 087 750
– Mélange maïs-soja	18 725	280	5 243 000
– Sucre	4 622	265	1 224 830
– Sel	3 104	100	310 400
– Poisson séché	1 239	500	619 500
Total, produits	341 610		66 767 280
Transport extérieur			36 255 301
Total TTEM			91 248 607
Autres coûts opérationnels directs			4 653 806
Total, coûts opérationnels directs			198 924 994
B. Coûts d'appui directs			25 085 647
Total, coûts d'appui directs pour le PAM			224 010 641
C. Coûts d'appui indirects (7,8 pour cent du total des coûts directs)			
Total partiel, coûts d'appui indirects			17 472 830
COÛT TOTAL POUR LE PAM			241 483 471

* Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins budgétaires et d'approbation. La gamme précise de produits et les quantités effectives à fournir au projet, comme dans tous les projets appuyés par le PAM, peuvent varier en fonction des disponibilités.



ANNEXE II

NOMBRE RÉVISÉ DE BÉNÉFICIAIRES

	Secours								Redressement						
	Aide d'urgence				Programmes nutritionnels				VCT et réinstallation						
	Nombre actuel de bénéfi- ciaires	Évaluation rapide des besoins	Familles des quartiers de canto- nnement	Total partiel	Nombre actuel de bénéfi- ciaires	Évaluation rapide des besoins	Familles des quartiers de canto- nnement	Total partiel	VCT (nombre actuel)	Évaluation rapide des besoins	VCT – total partiel	Réinstallation	Total partiel	Total	
2002												Interne	Externe		
Mai	584 165			584 165	194 663		194 663	171 225		171 225					950 053
Juin	500 906	60 000	70 000	630 906	158 274	12 000	14 000	184 274	102 185		102 185			0	917 365
Juill.	412 906	80 000	220 000	712 906	155 000	16 000	44 000	215 000	102 185	0	102 185	0	0	0	1 030 091
Août	412 906	160 000	220 000	792 906	152 000	32 000	44 000	228 000	92 185	10 000	102 185	50 000	0	50 000	1 173 091
Sept.	438 906	184 000	220 000	842 906	150 000	36 800	44 000	230 800	97 185	15 000	112 185	50 000	30 000	80 000	1 265 891
Oct.	422 906	200 000	220 000	842 906	200 000	60 000	44 000	304 000	102 185	20 000	122 185	60 000	40 000	100 000	1 369 091
Nov.	406 906	250 000	220 000	876 906	220 000	75 000	44 000	339 000	112 185	30 000	142 185	75 000	60 000	135 000	1 493 091
Déc.	406 906	250 000	220 000	876 906	250 000	75 000	34 000	359 000	112 185	40 000	152 185	75 000	80 000	155 000	1 543 091
2003															
Janv.	456 906	250 000	0	706 906	250 000	100 000	0	350 000	112 185	50 000	162 185	245 000	80 000	325 000	1 544 091
Fév.	456 906	250 000	0	706 906	250 000	100 000	0	350 000	112 185	50 000	162 185	245 000	80 000	325 000	1 544 091
Mars	456 906	250 000	0	706 906	250 000	100 000	0	350 000	112 185	50 000	162 185	245 000	80 000	325 000	1 544 091
Avril	456 906	250 000	0	706 906	100 000	100 000	0	200 000	112 185	130 000	242 185	170 000	0	170 000	1 319 091
Mai	242 956	150 000	0	392 956	72 887	45 000	0	117 887	150 000	180 000	330 000	170 000	0	170 000	1 010 843
Juin	242 356	150 000	0	392 356	72 707	45 000	0	117 707	150 000	180 000	330 000	170 000	0	170 000	1 010 063
Juill.	188 979	200 000	0	388 979	56 694	60 000	0	116 694	100 000	130 000	230 000	100 000	249 700	349 700	1 085 373
Août	188 979	200 000	0	388 979	56 694	60 000	0	116 694	100 000	130 000	230 000	100 000	249 700	349 700	1 085 373
Sept.	188 979	200 000	0	388 979	56 694	60 000	0	116 694	100 000	130 000	230 000	100 000	249 700	349 700	1 085 373
Oct.	100 000	300 000	0	400 000	50 000	120 000	0	170 000	100 000	50 000	150 000	100 000	249 700	349 700	1 069 700
Nov.	100 000	300 000	0	400 000	50 000	120 000	0	170 000	100 000	50 000	150 000	100 000	249 700	349 700	1 069 700
Déc.	100 000	300 000	0	400 000	50 000	120 000	0	170 000	100 000	50 000	150 000	100 000	249 700	349 700	1 069 700
Moyenne	315 628	218 000	73 333	606 961	135 704	73 600	14 111	223 415	109 269	71 944	181 214	119 722	108 233	227 956	1 239 546

LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

COD	Coût opérationnel direct
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
TTEM	Transport terrestre entreposage et manutention
UNITA	Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola
VCT	Vivres-contre-travail

